



المركز السينمائي المغربي
Centre Cinématographique Marocain

2026 8 MAI 2026

COMMUNIQUÉ

Relatif à l'exécution de production cinématographique pour le compte de tiers

Le Centre Cinématographique Marocain porte à la connaissance des porteurs de projets, marocains et étrangers, souhaitant bénéficier de prestations d'exécution de production sur le territoire national, que l'activité d'exécution de production cinématographique nationale est exercée **exclusivement** par les titulaires de l'agrément national d'exécution de production.

L'activité d'exécution de production cinématographique étrangère est, elle aussi, exercée **exclusivement** par les titulaires de l'agrément international d'exécution de production.

Il est précisé que ces deux agréments sont délivrés par le Centre Cinématographique Marocain au profit des sociétés de production cinématographique titulaires d'une autorisation d'exercice de l'activité de production, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Centre Cinématographique Marocain demeure par ailleurs à la disposition des porteurs de projets marocains et étrangers pour fournir toute information utile, dans le respect des dispositions légales relatives à la protection des données à caractère personnel.

